

<https://www.snetap-fsu.fr/Creer-une-section-locale-SNETAP-FSU-pour-defendre-les-personnels.html>



# Créer une section locale SNETAP-FSU pour défendre les personnels !

- Les Dossiers - Adhérent.e - Militant.e - Militant.es, comment agir ? - Militant.e au niveau local -

Date de mise en ligne : mercredi 15 septembre 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## Pourquoi ?

Pour ne plus être isolé.e et devenir un interlocuteur crédible avec derrière-soi la légitimité et la force de la première organisation représentative des personnels de l'[EAP](#).

## Comment ?

Il suffit de 2 adhérent.es, prêt.es à s'investir au service de l'ensemble des personnels de l'établissement.

Par une simple réunion ouverte à l'ensemble des adhérent.es, il est procédé à l'élection d'un bureau de la section locale composé si possible d'un co-secrétariat, d'un.e trésorier.e et le cas échéant d'adjoint.es.

[Retrouvez ici le pv d'élection de section](#)

Ce PV, une fois rempli, est retourné à la permanence du SNETAP-[FSU](#) via l'adresse [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr).

Après le vote du bureau local, une simple déclaration transmise à la direction suffit pour officialiser l'existence de la section locale. Dans cette déclaration, ne donner aucune information concernant les effectifs... Il suffit de dire que « à la suite de la désignation du secrétariat de la section locale composée de ....., nous vous informons par ce courrier de l'existence officielle d'une section locale SNETAP-FSU. Cette existence induit la mise en place de certains droits syndicaux au sein de l'établissement ».

La démarche de création d'une section est effectivement importante pour faire reconnaître **vos droits syndicaux** :

- la mise à disposition d'un **panneau syndical** pour chacune des sections locales constituées. Le SNETAP-FSU envoie des éléments pour « personnaliser » le panneau : bandeau, affiche...
- la mise à disposition d'un **local syndical** (un local pour toutes les sections constituées) au sein de l'établissement. Dans ce local syndical, mise à disposition d'outils de communication, notamment un ordinateur connecté.
- le droit de disposer d'un certain nombre d'**autorisations spéciales d'absence** pour participer à la vie régionale et nationale de notre organisation.
- le droit de déposer, dans le respect des préavis réglementaires, **des Heures d'Information Mensuelles**.  
Précision : avant la création de la section, c'est le SNETAP-FSU régional ou national qui peut déposer cela quand même.

[Retrouvez ici la circulaire des droits syndicaux](#)

Créer une section locale, c'est aussi entrer dans la dynamique régionale, participer aux conseils syndicaux régionaux...et se battre pour l'amélioration des conditions de travail des personnels !